



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 7 octobre 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick MAILLET

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à Patrick NAVARRO
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Flora LAPERNE
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

14 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET (DE 31H20 À 33H)

Il est exposé à votre Assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (31h20 hebdomadaires) ainsi qu'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (31h20 hebdomadaires) afin de prendre en charge des tâches complémentaires affectées à ces agents.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** de porter, à compter du 1^{er} novembre 2024, de 31 heures 20 à 33 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique, service Education.

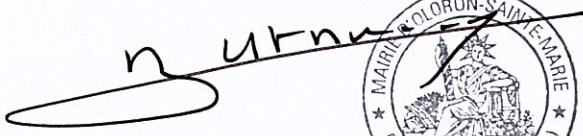

- **DECIDE** de porter, à compter du 1^{er} novembre 2024, de 31 heures 20 à 33 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint d'animation, service Education.

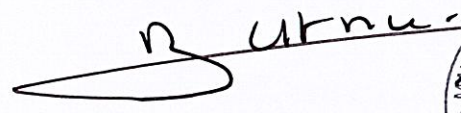
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 7 octobre 2024.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 09.10.2024


Bernard UTHURRY
